

DELIBERATION N° 47/78 : PARTICIPATION DE SNA POUR SIGNALISATION
DES RUES Z.A.C. LUDRES-SUD.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des travaux de signalisation des rues et immeubles (pose de plaques et de numéros) dans l'ensemble de la Ville, la Société Nancéienne d'Aménagement s'est engagée à verser à la Commune de LUDRES une participation de 50 000 Frs hors taxes pour la Z.A.C. LUDRES-Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Le Maire est autorisé à signer une convention avec le Président Directeur Général de la Société Nancéienne d'Aménagement, Boulevard Joffre à NANCY, pour le versement d'une participation aux travaux de signalisation des rues intérieures de la Z.A.C. LUDRES-Sud.
- Cette participation s'élève à 50 000 Frs H.T. soit 58 800 Frs TTC.